



ASSISTANCE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

FORMATION

VALIDITE : 3 ANS

FORMATION COMPLEMENTAIRE

Lieu

Réunion
Guadeloupe

PUBLIC

Durée

35 heures

Toute personne amenée à travailler au contact des Personnes à Mobilité Réduite

Responsable

Carole MARCHAND

OBJECTIFS

Coût de la formation

Nous consulter

Public

Cf. ci-contre

- Être en mesure d'accueillir et de mettre en œuvre les procédures d'accueil des personnes en situation de handicap

- Savoir communiquer efficacement en fonction des typologies de handicap rencontrées

- Connaître les leviers de la sensibilisation de ses collaborateurs afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge du public en situation de handicap

- Identifier les bonnes pratiques en termes d'accueil et de prise en charge.

Pré-requis

Aucun

PEDAGOGIE

Equipement obligatoire

Aucun

- Apport théorique et pratique

- Exercices pratiques

- Jeux de rôle

- Support de cours formation

Accessibilité aux PSH

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé

Accès à la formation

Sur demande de l'employeur, évaluation des acquis



Nouvelle formation



Nouvelle formation

PROGRAMME

APPROCHE MÉTIER

- Représentation du handicap
- Identifier les approches sociologiques du handicap
- Présenter les différents types de handicap
- Connaître les 4 grandes familles de déficience
- Connaître les handicaps temporaires ou ponctuels (épilepsie, Alzheimer, diabète, etc.)
- Méthodes d'accompagnement
- Définir les différents niveaux d'accompagnement et d'aide
- Écoute et observation : communication verbale et non verbale
- Prise en charge d'une personne en situation de handicap
- Accueil d'un public en grande difficulté
- Passage sécurité
- Rassurer et savoir répondre aux interrogations
- Mises en situation
- Transfert dans l'avion et à sa sortie
- Méthode de transfert du fauteuil vers le siège
- Aide à retirer un manteau, aide à la descendre et à la montée d'escalier
- Notions d'accessibilité et réflexion sur les espaces d'accueil adaptés.

FORMATIONS RÉGLEMENTÉES

- Module sûreté 11.2.6.2 : personnel accédant sans escorte aux zones de sûreté à accès réglementé.
- Module sûreté 11.2.3.8 : vérification de concordance entre passagers et bagages.

LES ATTENTES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Étude et mise en application des bonnes pratiques en termes d'accueil et de prise en charge
- Rappel de la réglementation (loi de 2005) et des obligations en matière d'accessibilité
- Présentation des typologies de handicap
- Présentation des situations courantes adaptées aux différentes personnes

DÉFINIR UNE COMMUNICATION ADAPTÉE

- Les principes d'une communication adaptée ouverte à tous
- Découverte des outils spécifiques d'une communication adaptée aux différents types de handicap
- Présentation des équipements spécifiques.

MISE EN SITUATION

- Communiquer avec des personnes en situation de handicap
- Partager le vécu et le ressenti d'une personne en situation de handicap dans ses déplacements.

MARCHANDISES DANGEREUSES FONCTION 4 (Ex DGR 9)

VALIDATION

- Test sous forme de QCM et questions ouvertes
- Note minimale exigée 12/20
- Attestation de suivi de formation.



Nouvelle formation



Nouvelle formation